



SOFIA CHARRON, DIÉTÉTICIENNE-NUTRITIONNISTE - EI

05 54 69 67 26

<https://www.sofiacharron.fr/>

ADELI : 339505331

RPPS : 10008002080

3 Rue Binaud
33300 Bordeaux

CGV v1 - Juillet 2026

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES CONSULTATIONS DIÉTÉTIQUES

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les modalités de réservation, de paiement, d'annulation, de report et de réalisation des consultations diététiques proposées par Sofia Charron, diététicienne-nutritionniste, en cabinet et en téléconsultation.

Toute prise de rendez-vous implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Article 2 – Prestations proposées

Les consultations sont proposées :

- en cabinet ;
- en téléconsultation.

Les consultations sont exclusivement destinées aux personnes majeures.

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de la réservation.

Article 3 – Réservation

La réservation peut être effectuée :

- directement via la plateforme de réservation en ligne ;
- auprès du praticien (cabinet, téléphone, courriel ou tout autre moyen convenu).

Le rendez-vous n'est considéré comme définitivement confirmé qu'après validation du paiement conformément aux présentes CGV.

Article 4 – Modalités de paiement

Réservation en ligne

Toute réservation effectuée via la plateforme de réservation nécessite un paiement en ligne.

À défaut de paiement, le rendez-vous n'est pas confirmé.

Rendez-vous pris directement auprès du praticien

Les rendez-vous fixés directement avec le praticien sont réglés par virement bancaire.

Le règlement doit être reçu au plus tard **48 heures ouvrées avant la consultation**.

À défaut de paiement dans ce délai, le praticien se réserve le droit d'annuler le rendez-vous.

Article 5 – Annulation ou report d'un rendez-vous

Toute demande d'annulation ou de report doit être effectuée au moins **48 heures ouvrées** avant l'heure prévue de la consultation.

Lorsque cette demande intervient dans ce délai, le patient peut, à son choix :

- reporter son rendez-vous sans frais ;
- demander le remboursement des sommes déjà versées.

Article 6 – Annulation ou report hors délai

Toute demande d'annulation ou de report intervenant moins de **48 heures ouvrées** avant le rendez-vous entraîne l'application des **frais d'annulation en vigueur**.

Un report de rendez-vous est assimilé à une annulation suivie d'une nouvelle réservation. Les mêmes conditions de délai et de frais s'appliquent.

Lorsque la consultation a déjà été réglée, le patient peut choisir :

- le remboursement des sommes versées, déduction faite des frais d'annulation ;
- ou le report du solde restant sur une future consultation.

Article 7 – Absence au rendez-vous

En cas d'absence du patient sans information préalable (no-show), la consultation est considérée comme réalisée.

L'intégralité du montant de la consultation reste acquise au praticien.

Aucun remboursement ne pourra être effectué.

Article 8 – Retard

En cas de retard, la consultation se terminera à l'heure initialement prévue afin de ne pas retarder les rendez-vous suivants.

Lorsque le retard ne permet plus un déroulement satisfaisant de la consultation, le praticien se réserve le droit de ne pas assurer la séance.

La consultation sera alors considérée comme annulée hors délai et les conditions prévues à l'article 6 s'appliqueront.

Article 9 – Téléconsultation

Le patient est responsable de disposer d'un équipement adapté et d'une connexion internet permettant le bon déroulement de la consultation.

En cas de difficulté technique, les parties s'efforceront de poursuivre la consultation par téléphone lorsque cela est possible.

Lorsque la consultation ne peut être réalisée en raison d'un problème technique imputable au patient, les conditions d'annulation hors délai s'appliquent.

Lorsque le problème technique est imputable au praticien, une nouvelle consultation sera proposée sans frais supplémentaires.

Article 10 – Déroulement des consultations

Toute consultation commencée est intégralement due, quelle que soit sa durée.

Les consultations constituent un accompagnement diététique personnalisé fondé sur les données actuelles de la science et adapté à la situation de chaque patient.

Elles ne remplacent en aucun cas un avis médical, un diagnostic médical ou une prescription médicale.

Article 11 – Nature de l'accompagnement

Le praticien est tenu à une obligation de moyens et non de résultat.

Aucune garantie ne peut être donnée quant à une perte de poids, une amélioration de l'état de santé ou tout autre objectif recherché.

L'implication du patient dans son accompagnement constitue un élément essentiel du suivi.

Article 12 – Interruption de l'accompagnement

Le praticien se réserve le droit de mettre fin à l'accompagnement lorsqu'il estime que les conditions nécessaires à son bon déroulement ne sont plus réunies, que la prise en charge ne relève plus de son champ de compétences ou que les présentes CGV ne sont pas respectées.

Lorsque cela est pertinent, une orientation vers un autre professionnel de santé pourra être proposée.

Article 13 – Protection des données personnelles

Les données personnelles recueillies dans le cadre de votre prise en charge sont traitées conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles (RGPD).

Les modalités de collecte, d'utilisation, de conservation et de protection de vos données sont détaillées dans la **Politique de confidentialité**, disponible sur le site internet de Sofia Charron et sur simple demande au cabinet.

Article 14 – Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable de l'inexécution de ses obligations lorsqu'elle résulte d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Dans cette situation, les parties conviendront, dans la mesure du possible, d'un report de la consultation.

Article 15 – Litiges et médiation

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français.

En cas de difficulté ou de litige, le patient est invité à prendre contact avec le praticien afin de rechercher une solution amiable.

À défaut d'accord amiable, le litige relèvera de la compétence des juridictions françaises compétentes.

SOFIA CHARRON

Dietéticienne-Nutritionniste

A handwritten signature in dark ink, consisting of a series of loops and a vertical line, likely representing the name Sofia Charron.